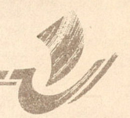
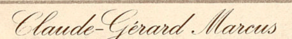
MAIRIE DE PARIS





DÉPUTÉ DE PARIS
ADJOINT AU MAIRE DE PARIS
MAIRE DU 10E ARRONDISSEMENT

Paris, Mars 1988.

Madame Mademoiselle, Monsieur,

Au cours des derniers mois vous avez pris la décision de vous inscrire sur les listes électorales du 10ème.

Peut-être avez-vous toujours habité nos quartiers; peut-être venez-vous seulement de vous y installer. Quoi qu'il en soit, je voudrais vous apporter quelques précision sur cet arrondissement dont je suis le Maire et que j'ai l'honneur de représenter depuis longtemps, à la fois à l'Hôtel de Ville de Paris et à l'Assemblée Nationale.

*

Notre arrondissement compte près de 90.000 habitants, ce qui le rend comparable à une importante ville de province.

En revanche, son administration est très différente. Le statut de Paris est très particulier, celui des arrondissements également.

Par exemple, il faut savoir que, à nombre d'habitants identique, un arrondissement parisien a infiniment moins d'élus qu'une ville de banlieue ou de province et que, malgré des tâches de plus en plus nombreuses et lourdes, votre mairie ne dispose ni du même nombre d'employés ni du même matériel qu'une commune de plein exercice.

C'est, parmi d'autres, l'une des conséquences de la loi du 31 décembre 1982 qui, dans le but non dissimulé de briser l'unité politique de la Capitale, a considérablement alourdi son fonctionnement administratif, sans lui donner les moyens de faire face à la situation nouvelle.

Autre différence, très importante: ni le Maire de Paris, ni les Maires d'arrondissements ne disposent du pouvoir de police.

*

Le 10ème est un vieil arrondissement, tant sur le plan historique que sur le plan géographique. Cependant, on y constate une tendance au rajeunissement de sa population grâce, notamment, aux nombreuses constructions nouvelles réalisées dans le Quartier Saint-Louis à l'initiative de la municipalité.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, notre arrondissement souffrait encore d'un grave manque d'équipements collectifs.

Depuis, avec l'aide de mes amis de la majorité municipale, je me suis efforcé d'en faire réaliser un grand nombre: écoles élémentaires, maternelles, crèches, maisons de jeunes ou centres d'animation, bibliothèques-discothèques de prêt, gymnases, résidences pour personnes âgées, etc...

T.S.V.P.

ADRESSER TOUT COURRIER
A LA MAIRIE DU 10E ARRONDISSEMENT, 72, RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 75010 PARIS

Il y a eu aussi la création, puis l'agrandissement, du Jardin Villemin, véritable poumon dans un arrondissement qui manquait cruellement d'espaces verts et - répondant à ce même souci de préserver et d'améliorer notre cadre de vie - la lutte victorieuse que nous avons menée pour sauver le Canal Saint-Martin, qui était menacé de disparition au profit d'une autoroute urbaine.

Une politique systématique de réaménagement de ses rives, imposée à tous par les règles d'urbanisme que nous avons votées, l'a non seulement sauvé, mais en a déjà fait l'un des sites les plus agréables de Paris. Et ce n'est pas fini.

Dans le cadre de ce plan d'aménagement, il y a eu tous les chantiers du secteur Jemmapes-Grange aux Belles, opération de très grande envergure, aujourd'hui presqu'achevée, qui a doté notre arrondissement de plusieurs centaines de logements et d'équipements particulièrement utiles à tous : maternelles, collège, bassin de natation, crèche, installations sportives, club de jeunes, résidence pour personnes âgées, etc.. De même, ce plan a permis l'aménagement du secteur Verdun-Valmy, la construction d'une maternelle, d'une résidence pour personnes âgées, et d'un vaste centre d'animation (l'Espace-Jemmapes), quai de Jemmapes.

A vous qui venez d'arriver, tout ceci peut ressembler à de l'histoire ancienne. Sachez pourtant que rien de ce que je décris ci-dessus n'existait il y a quinze ans. Ceci montre le travail qui a été accompli dans notre arrondissement au profit de ses habitants, avec l'aide le la Mairie de Paris et de **Jacques CHIRAC.**

La municipalité que je préside n'a pas l'intention de s'en tenir là. Par exemple, nous avons des projets, déjà bien en cours, de réaménagement progressif d'autres secteurs du Quartier Saint-Louis.

Je dis progressif parce que nous devons tenir compte de la densité de la population à cet endroit pour éviter des opérations traumatisantes.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des mesures décidées par le Maire de Paris, **Jacques CHIRAC**, en faveur des arrondissements de l'Est parisien. De tout cela vous serez tenus informés, au fur-et-à-mesure, par le journal local : "Parisiens du 10ème".

Notre arrondissement étant partie intégrante de la Capitale, il va de soi que toutes les mesures prises par le Maire de Paris, en matière d'aide sociale notamment, s'y appliquent. Vous pourrez obtenir auprès de nos services les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Toutes ces réalisations, ces progrès, n'ont pu être obtenus qu'avec l'aide très efficace de Jacques CHIRAC.

Vous comprendrez donc, j'en suis certain, que cela ne fait que renforcer le soutien enthousiaste que, en tant que député, j'apporte à sa candidature à la présidence de la République.

Je reste à votre disposition et, avec mes souhaits de bienvenue, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude-Gérard MARCUS
Député de Paris
Maire du 10ème